

Norme VZE a été publié pour consultation. Finalement, le secrétariat a reçu le contact de l'équipe sur les espèces aquatiques envahissantes (EAE) du MPO pour une discussion préliminaire sur les EAE.

Prochaine réunion

La réunion 234 se tiendra à Gatineau le 13 novembre 2024. Les membres vont vérifier au sein de leur organisation s'il y a un endroit où il serait possible de tenir la réunion.

Suivi finances

La directrice exécutive rappelle aux membres qu'elle commencera à travailler sur le budget en vue de la prochaine demande de subvention.

Par la suite, elle explique que les administrateurs sont actuellement tenus responsables de la dette associée à la carte de crédit ce qui a un impact direct sur la cote de crédit personnelle. Il n'est pas possible de changer la situation avec l'institution financière actuelle. Afin de pallier à cette situation, l'agente de secrétariat a fait des recherches pour obtenir une nouvelle carte de crédit entreprise sans que le gestionnaire de la carte soit tenu responsable de la dette. La possibilité s'offre chez la banque Desjardins et une résolution est requise. Les membres sont d'accord de procéder au changement.

La résolution (voir annexe 2) concernant le changement de carte de crédit est adoptée sous une proposition de Jean-Philippe Marcoux, secondée par Graeme Morin.

Sous-comités

Aucun changement majeur est à notifier pour le moment.

RENCONTRE AVEC CHEF GILPIN

Les membres rencontrent la Chef Christina Gilpin et le Vice-chef Arden Visitor. Après un tour de table de présentations, la présidente remercie les invités de leur présence et de leur accueil dans la communauté. Par la suite, elle explique le mandat du CCEBJ et sa composition. Un membre souligne que les membres sont heureux d'avoir l'occasion d'aller sur le Territoire afin de voir les enjeux. La directrice exécutive ajoute qu'il est toujours très apprécié de pouvoir rencontrer les représentants des communautés afin d'avoir une meilleure perspective sur les enjeux du point de vue local.

Le premier sujet abordé est la gestion des matières résiduelles. La Chef Gilpin explique les enjeux pour la communauté. Elle ajoute que l'équipe qui s'en occupe est de plus en plus robuste, ce qui facilite la gestion. La communauté a un bon écocentre, mais il commence à être petit et il faudrait plus de place. De plus, la récupération des matériaux, comme le métal, est coûteuse. Il faudrait trouver des solutions innovatrices pour améliorer l'efficacité.

Par la suite, les discussions touchent la serre qui en est à sa deuxième année. C'est une serre saisonnière pour l'instant, mais il serait intéressant d'en faire une serre à l'année. Les membres et représentants de la communauté échangent également sur les impacts des changements climatiques, particulièrement sur les glaces, sur la faune, et sur les feux de forêt. Une discussion sur les feux de l'été 2023 suit.

En conclusion, la présidente remercie la Chef Christina Gilpin et le Vice-chef d'avoir pris le temps de rencontrer les membres du CCEBJ.

SUIVI MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE

Objectif 1.1 Évaluer l'encadrement législatif du régime de protection de l'environnement et du milieu social

La directrice exécutive rappelle que Mme Catherine Choquette a été embauchée pour produire un inventaire des lois et règlements en lien avec le mandat du CCEBJ sur le Territoire. Une deuxième version du rapport a été soumise

à l'automne 2023. Suite aux commentaires des membres, des modifications ont été apportées par l'équipe de Mme Choquette. Le secrétariat a également préparé un préambule pour expliquer la raison d'être du rapport.

Sous une proposition de Jean-Philippe Marcoux, secondée par Graeme Morin, le rapport et le préambule sont adoptés.

Par la suite, les membres discutent de la publication du rapport. Ce dernier sera déposé sur le nouveau site Internet en attendant la traduction. Une note expliquera que la traduction anglaise suivra. Un membre propose également d'inclure le rapport dans un recueil de documents qui pourraient être publiés pour le 50^e de la CBJNQ. Pour la traduction, la directrice exécutive communiquera dans un premier temps avec Mme Choquette afin de voir si elle pourrait s'en occuper.

Le rapport étant adopté, il sera possible d'identifier les éléments à approfondir. Le secrétariat va faire un débroussaillage pour identifier les thèmes à explorer. Les membres décident de se pencher sur l'encadrement relatif à l'eau dans un premier temps. Le sous-comité pourra identifier la portée du travail.

Objectif 1.2 Évaluer la transparence du processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social

L'analyste mentionne qu'une rencontre du sous-comité est prévue le 17 septembre 2024. Elle ajoute qu'elle a eu une discussion avec la secrétaire exécutive du COMEV et du COMEX pour compléter une liste des projets soumis au COMEX entre 2014 et 2024 qui a été développée au secrétariat. La discussion avec la secrétaire exécutive a permis de mettre en lumière différents éléments qui devront être pris en compte. L'analyste poursuit en mentionnant qu'une liste des projets soumis à une évaluation fédérale a aussi été faite à partir du registre de l'AEIC. Elle a continué à faire la rédaction du document qui explique la démarche du comité et à mettre en place la grille qui sera utilisée. La rencontre du 17 septembre permettra de discuter des projets exacts qui seront étudiés par le CCEBJ et de valider l'approche des démarches à l'externe pour aborder la transparence.

Objectif 1.4 Émettre des recommandations pour la prise en compte des effets cumulatifs dans le processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social

L'analyste explique qu'une première vague d'entrevues a été complétée pour les stratégies données et planification régionale avec des représentants du GNC et du MPO. De ces entrevues, les analystes ont conclu qu'elles connaissaient la plupart des enjeux reliés aux données sur le territoire. Le sous-comité a décidé d'aller de l'avant avec la formulation d'une recommandation axée sur la centralisation des données.

Les prochaines étapes de la stratégie des données seront de contacter divers intervenants impliqués dans les initiatives de centralisation des données au Canada, notamment le Portail des Données des Territoires du Nord-Ouest, l'organisation Biodiversité Québec, etc. . D'après les suggestions des membres du sous-comité, le secrétariat va aussi contacter des membres de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et d'Hydro-Québec dans la prochaine vague d'entrevues.

Un membre s'interroge sur la manière d'aborder les formalités et à qui les recommandations devront être adressées. Un autre ajoute que plusieurs organisations ont de l'intérêt dans les travaux du CCEBJ. La démarche s'inscrit dans le rôle du CCEBJ et peut servir d'inspiration pour les autres travaux du comité.

Objectif 2.2 Améliorer la visibilité et les communications du CCEBJ

La directrice exécutive présente la maquette du site Internet et les demandes de changements qui ont été faites. Les membres échangent sur la maquette et proposent de retirer les icônes menant aux médias sociaux, car ils ne sont pas utilisés en ce moment. Un membre propose à la directrice de la mettre en contact avec son organisation pour trouver les photos qui manqueraient pour le site. Par la suite, la maquette du site est approuvée par les membres.

PRÉSENTATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK – PROJET DE RÈGLEMENT

Émilie Dalpé-Turcotte et Véronique Gilbert, de l'Administration régionale Kativik (ARK), participent à la rencontre virtuellement pour présenter le projet de Règlement sur l'environnement, le milieu social et l'utilisation des terres de l'Administration régionale Kativik (ARK). La présentation débute par une mise en contexte en lien avec la Loi Kativik et l'Entente Sivunirmut. Il est également mentionné que la mise à jour du Plan Directeur a été adoptée par le Conseil de l'ARK en 2020.

Mme Dalpé-Turcotte explique les raisons qui sont derrière la volonté de l'ARK de développer le règlement. Par la suite, elle présente les différentes sections du projet de règlement. Elle ajoute que la version que les membres ont entre les mains est celle qui avait été approuvée plus tôt cette année. Il y a eu quelques changements depuis, mais elle mentionne que le CCEBJ peut commenter la version disponible et que les commentaires seront pris en compte malgré les changements.

La directrice exécutive demande quelques précisions concernant le projet de règlement et la date limite pour commenter. Mme Dalpé-Turcotte mentionne que comme le projet de règlement doit être déposé dans les prochaines semaines au MAMH, il serait préférable de commenter d'ici la fin du mois de septembre 2024. Par contre, il est possible de repousser un peu la date si c'est nécessaire.

La prochaine étape au niveau municipal est l'approbation du règlement par le MAMH qui suscitera beaucoup de discussions compte tenu des réalités reliées à la grandeur du territoire. Le document actuel sera modifié en fonction des commentaires du MAMH et du CCEBJ.

DOSSIERS

Projet de règlement de l'ARK

Les membres échangent sur le projet de règlement de l'ARK et les commentaires potentiels du CCEBJ. Les discussions touchent la portée du projet de règlement et la juridiction de l'ARK. La directrice exécutive rappelle que les commentaires du CCEBJ doivent rester dans le cadre du mandat du comité. Les membres décident qu'une courte lettre sera envoyée pour souligner les aspects touchant les terres de catégorie II et l'importance du dialogue entre les différentes parties impliquées. Le sous-comité évaluation environnementale se penchera sur le dossier.

Loi sur les mines

La directrice exécutive fait un rappel des grandes lignes du dossier. Le Projet de loi 63 - Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions (PL63) a été présenté au printemps dernier à l'Assemblée nationale et a pour objectif d'apporter plusieurs modifications importantes à la Loi sur les mines. Le 17 juin 2024, une rencontre d'information initiale a eu lieu avec des représentants du MRNF qui ont présenté le projet de loi et répondu à des questions. Une autre rencontre est prévue le 19 septembre 2024. Les membres du sous-comité ont déjà reçu la convocation, mais tous les membres y sont bienvenus.

Les auditions des consultations particulières sur le PL63 débiteront le 24 septembre 2024 et se dérouleront jusqu'au 1er octobre 2024. Plusieurs organisations et experts viendront présenter leurs analyses du projet de loi ainsi que leurs recommandations. Les membres sont d'avis que le CCEBJ ne demandera pas de participer à la Commission parlementaire, mais déposera un mémoire.

Projet du plan climat de l'ARBJ

La directrice exécutive mentionne que le CCEBJ a reçu une invitation le 30 août 2024 afin de collaborer avec l'Administration régionale de la Baie James (ARBJ) dans le cadre de l'élaboration du Plan climat pour la Baie-James. Elle ajoute que le mandat confié à l'ARBJ se concentre sur les Jamésiens. Le GNC a été informé de l'initiative. Les membres échangent sur les différentes options pour le CCEBJ, soit de collaborer ou pas dans la réalisation du mandat proposé par l'ARBJ. Comme le CCEBJ n'a pas été interpellé directement et que l'initiative touche à des aspects hors de l'expertise du comité, la directrice exécutive enverra une réponse à Monsieur Traoré pour lui

signaler que le CCEBJ ne participera pas à l'exercice, mais que nous serons intéressés à être tenus informés de la suite des choses.

Évaluation environnementale sectorielle ou régionale

La directrice exécutive rappelle que le CCEBJ avait été interpellé par les analystes du CCEK pour échanger sur l'évaluation environnementale sectorielle ou régionale (ÉESR). Le sujet avait été abordé durant la réunion précédente en juin 2024 et il avait été décidé que le secrétariat se penche sur la question et travaille avec le sous-comité pour la première réflexion. Les discussions n'ont finalement eu lieu qu'au niveau du secrétariat étant donné les dossiers en cours et les vacances estivales. L'analyste partage les réflexions du secrétariat et discute des liens entre l'ÉESR et le dossier des effets cumulatifs et soulève des questionnements relatifs à l'objectif spécifique qui pourrait être visé pour le Territoire, la plus-value entre les évaluations sectorielles et régionales et les éventuels secteurs d'intérêt pour une ÉESR. Elle ajoute que les membres doivent se poser les questions suivantes : considérant le projet de loi qui prévoit l'ÉESR pour le Québec méridional, est-ce que le CCEBJ veut travailler en amont ou attendre que son dépôt et quel sous-comité se penchera sur la question?

Suite à une discussion sur le dossier, les membres sont d'avis qu'il est encore prématuré d'approfondir le dossier et qu'il est préférable d'attendre de voir ce qui sera proposé lors du dépôt du projet de loi. Le sous-comité évaluation environnementale se penchera sur le dossier au moment opportun. Au moment du dépôt du projet de loi, le CCEBJ va signaler au MELCCFP qu'il serait approprié qu'un mécanisme similaire soit élaboré pour le Territoire ; une lettre sera envoyée au MELCCFP, inspirée de celle envoyée pour le mécanisme de compensation pour la perte de milieux humides et hydriques.

Loi sur l'évaluation d'impact fédérale

L'analyste rappelle les grandes lignes du dossier à la suite de la décision de la Cour suprême du Canada datant d'octobre 2023. Elle ajoute qu'il y a actuellement une période de consultation sur trois initiatives de l'AEIC, le Règlement sur les activités concrètes (Liste des projets), l'Arrêté désignant des catégories de projets, et le Règlement sur l'entente de coadministration des évaluations d'impact avec les Autochtones.

Elle mentionne qu'une note d'information a été envoyée vers la mi-août recommandant l'analyse plus en profondeur des modifications au règlement sur les activités concrètes et l'introduction d'un règlement sur l'entente de coadministration. Le sous-comité va se rencontrer le 17 septembre 2024 pour discuter des commentaires à faire sur le règlement sur les activités concrètes. Pour l'Arrêté désignant des catégories de projets, l'analyste souligne qu'elle n'avait pas recommandé que le CCEBJ commente, considérant qu'il n'y a que peu de terres domaniales sur le Territoire et que les catégories ajoutées représentent en soi des effets environnementaux négligeables. Finalement, au sujet des ententes de coadministration avec les Autochtones, elle mentionne qu'une analyse plus en profondeur du document sera faite dans les prochaines semaines pour voir si des commentaires sont nécessaires.

Un membre partage quelques préoccupations du GNC concernant des options de la consultation et les enjeux de coordination des procédures en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact et du chapitre 22.

Cadre permanent de gestion des rives, du littoral, des zones inondables et des zones de mobilité

L'analyste mentionne que le CCEBJ a été interpellé le 27 juin 2024 dans le cadre de la consultation sur le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques (régime permanent) et sur le projet d'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations. Le MELCCFP modernise la réglementation pour assurer la sécurité de la population québécoise, protéger les biens et préserver l'environnement. La période de consultation pour ce projet se termine le 17 septembre 2024. Parmi tous les règlements en consultation (nouveaux ou modifiés), l'analyste a analysé les trois nouveaux règlements et deux des projets de modifications. Les autres propositions de modifications qui ne s'appliquent pas sur le territoire conventionné ainsi que les 33 projets de modifications à des fins de concordance, n'ont pas été analysés. Une note d'information a été partagée avec le sous-comité. Ce dernier s'est rencontré et a travaillé sur un projet de lettre qui sera envoyée avant la fin de la période de consultation.

AJOURNEMENT

La rencontre est ajournée sous une proposition de Jean-Philippe Marcoux, secondée par Graeme Morin.

***Préparé par Eva Wolf, agente de secrétariat et Michèle Leduc-Lapierre, directrice exécutive
Adopté le 13 novembre 2024.***

